

COPFR–AMMPS : cap sur l’avenir du médicament au Maroc

Compte Test - 2025-07-06 22:42:38 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) a organisé, le jeudi 3 juillet à Casablanca, une réunion d'information et d'échanges avec le Professeur Samir Ahid, Directeur général de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) et les responsables de Pôles, chefs de Divisions et chefs de services de l'AMMPS. «L'organisation de cette rencontre intervient dans un contexte de transformations majeures du système national de santé. En tant qu'acteurs directement concernés, nous saluons la mise en place de l'AMMPS, une institution à la vision renouvelée, dotée de nouvelles prérogatives et responsabilités», a souligné le président du COPFR, Dr Mouloudi Elbouzekraoui. Cette rencontre, particulièrement attendue par les pharmaciens des établissements pharmaceutiques industriels (EPI) et des établissements pharmaceutiques grossistes répartiteurs (EPGR), a été marquée par une intervention du Pr Samir Ahid, intitulée : «Agence marocaine du médicament : vers une souveraineté médicamenteuse».

Dans son exposé, le Pr Ahid a d'abord dressé un panorama du contexte international, marqué par l'émergence de nouvelles technologies thérapeutiques, la digitalisation, le renforcement des exigences en matière de sécurité et de qualité des produits de santé, ainsi que la nécessité croissante de coopération et d'harmonisation entre autorités réglementaires à l'échelle mondiale. Il a ensuite rappelé les atouts du contexte national : une industrie pharmaceutique locale dynamique, une réglementation en pleine évolution vers les standards internationaux, une position géographique stratégique, une expertise avérée en production et en contrôle des médicaments, et un engagement fort en faveur de la couverture sanitaire universelle. > Créée en 2023, l'AMMPS s'inscrit dans la réforme globale du système national de santé, en cohérence avec les orientations royales. Établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Protection sociale, l'Agence a pour mission principale de garantir la souveraineté pharmaceutique du Royaume, ainsi que la disponibilité, la sécurité et la qualité des médicaments et produits de santé. Le Pr Ahid a rappelé que l'AMMPS ambitionne de devenir une autorité de régulation pharmaceutique de référence aux niveaux régional, continental et international. Son rôle est de protéger la santé publique en assurant l'accès à des médicaments sûrs, efficaces et de qualité, tout en renforçant la souveraineté sanitaire du pays. Le DG de l'Agence a présenté l'organigramme de l'Agence et sa vision pour répondre aux défis actuels de la régulation pharmaceutique. Les missions de l'AMMPS, définies par l'article 4 de la loi n°10.22, s'articulent autour de plusieurs axes majeurs :
• Élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique nationale pharmaceutique.
• Organiser et contrôler le secteur des médicaments et des produits de santé.
• Garantir la disponibilité, la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments.
• Superviser la gestion des substances sensibles telles que les stupéfiants et les psychotropes.
• Encourager le développement de la production locale, notamment les génériques et les biosimilaires.
• Établir et actualiser la liste des médicaments essentiels.
• Renforcer la surveillance du marché, la pharmacovigilance et l'analyse des risques sanitaires. En conclusion, le Pr Ahid a souligné que la création de l'AMMPS marque un tournant vers une meilleure gouvernance du médicament au Maroc. Elle devra relever les défis nationaux et internationaux en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, avec pour ambition d'assurer à tous un accès équitable aux soins, y compris aux médicaments. La présentation a été suivie d'un échange riche entre les représentants de l'Agence et les pharmaciens des EPI et des EPGR. Ces discussions ont reflété à la fois la satisfaction de voir naître une institution dédiée à la régulation du secteur et certaines appréhensions liées à la phase de transition. Les professionnels ont insisté sur la nécessité d'un accompagnement actif et d'une communication fluide. Le Pr Ahid a assuré que l'AMMPS investira dans un système d'information performant pour répondre aux attentes et faciliter les interactions.